

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : lundi 12 avril 2021 21:26

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID -19 // Point de situation au 12.04.2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 12 avril 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 387 (+14) hospitalisations en cours dont 72 (+2) en réanimation
- 713 personnes décédées

Du 03/04 au 09/04	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	224,9 / 100 000 ↘	254,2 / 100 000 ↘	264,6 / 100 000 ↘	342,61 / 100 000 ↘	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	138,6 / 100 000 ↗	153,9 / 100 000 ↗	167,7 / 100 000 ↘	/	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	47,29 % ↗	117 % ↗	> 30 %

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

- Bilan chiffré au 11/04/2021

Au 11 avril 2021, 1 359 049 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 255 228 injections ont été réalisées (199 055 premières injections et 56 173 secondes injections).

- Programme du déploiement du VACCIBUS sur le département de la Haute-Garonne actualisé au 12/04

Pour compléter l'offre de vaccination et aller vers les populations vulnérables de plus de 70 ans, un dispositif de vaccination mobile, le Vaccibus, a été mis en place à ma demande par le SDIS de la Haute-Garonne avec l'appui des collectivités territoriales, de l'ARS, des associations de sécurité civile et du CHU.

À la suite du retour très positif des équipes de vaccination et des collectivités, le SDIS et les associations de sécurité civile ont été sollicités pour poursuivre ce déploiement selon des modalités définies en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) et le conseil départemental. Dans un souci d'équité des territoires, le Vaccibus sera déployé chaque semaine sur le territoire d'une des 17 intercommunalités de la Haute-Garonne, dans une commune ne disposant pas d'un centre de vaccination fixe.

Le public visé est celui des personnes âgées de plus de 70 ans, ou de plus de 50 ans avec des comorbidités. Il s'agit de personnes volontaires, vulnérables ou isolées identifiées par les communes, les intercommunalités et le conseil départemental de la Haute-Garonne. Les personnes recensées sont appelées par la plateforme départementale qui, en appui des collectivités, vérifie leur éligibilité et leur fixe un rendez-vous.

À ce jour, grâce à ce Vaccibus, 1296 primo-injections ont été réalisées sur 5 communes réparties sur les 3 arrondissements de Haute-Garonne : Estancarbon, Caraman, La Salvétat Saint-Gilles, Montesquieu-Volvestre, Aspet.

Je tiens à remercier le SDIS, le conseil départemental, et l'ensemble des partenaires - les associations agréées de sécurité civile, l'Association départementale des maires de France (AMF31), les maires et les communautés de communes, la plateforme départementale d'appel du CHU et l'ARS - pour leur mobilisation. Il est primordial que chaque personne qui le souhaite ait accès à la vaccination.

Calendrier de déploiement (avril / mai / juin) :

17 avril 2021 : CC Coeur et Côteaux de Comminges / commune d'Estancarbon*
18 avril et 29 mai 2021 : CC Terres du Lauragais / commune de Caraman
24 avril 2021 : CC LA SAVE AU TOUCH / commune La Salvétat-Saint-Gilles*
24 avril et 5 juin 2021 : CC BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS / commune Le Vernet
25 avril et 6 juin 2021 : CA DU SICOVAL / commune de Belberaud
25 avril et 6 juin 2021 : CC PYRÉNÉES HAUT-GARONNAISES / commune de Barbazan
1er mai 2021 : CC DU VOLVESTRE / commune de Montesquieu-Volvestre*
1er mai et 12 juin 2021 : CC CŒUR DE GARONNE / commune Le Fousseret
2 mai et 13 juin 2021 : CC DU FRONTONNAIS / commune de Villeneuve-les-Bouloc
2 mai et 13 juin 2021 : CC DES CÔTEAUX BELLEVUE / commune de Pechbonnieu
8 mai 2021 : CC DE CAGIRE-GARONNE-SALAT / commune d'Aspet*
8 mai et 19 juin 2021 : CC DES HAUTS-TOLOSAN / commune de Grenade
9 mai et 20 juin 2021 : CC VAL D'AÏGO / commune de Bessières
9 mai et 20 juin 2021 : CC LAURAGAIS, REVEL, SOREZOIS / commune de Saint-Félix-Lauragais

*Veuillez noter que certaines communes n'ont qu'une date car il s'agit du 2e passage pour la 2e injection.

Vous trouverez le communiqué de presse relatif à ce dispositif en pièce-jointe.

3. Actualisation au 08/04 des mesures applicables aux pratiques sportives

Afin de permettre à chacun d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions, les mesures applicables à ces pratiques ont été actualisées au 08 avril par le Ministère chargé des Sports :

- **La pratique sportive dans l'espace public**

La pratique sportive individuelle est autorisée dans un rayon maximal de 10 km autour du domicile, dans le respect d'une distanciation physique de 2 mètres et en excluant toute pratique collective (les disciplines de sports collectifs et de contact doivent être organisées sous forme de pratiques alternatives telles que proposé dans les protocoles des fédérations).

- **La pratique sportive dans les établissements recevant du public (ERP) de type plein air (PA)**

Dans les ERP de type PA, la pratique sportive encadrée en club est autorisée sans contact et dans le respect d'une distanciation physique de 2 mètres. Les disciplines de sports collectifs et de contact doivent être organisées sous forme de pratiques alternatives telles que proposé dans les protocoles des fédérations. Ces activités sont possibles dans le département de résidence ou dans un rayon de 30 km autour du domicile.

Vous trouverez sur le lien suivant le tableau qui décline les décisions sanitaires pour le sport : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-8-avril>

4. Nouveau dispositif de soutien au secteur audiovisuel

La ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, a annoncé le 11 avril 2021 l'ouverture du dispositif de soutien à la diffusion hertzienne terrestre de services de télévision à vocation locale et de radio touchés par la crise sanitaire.

Le Gouvernement a souhaité mettre en place une mesure exceptionnelle de soutien en faveur des éditeurs de services de télévision à vocation locale et de radio diffusés par voie hertzienne terrestre dont les revenus, notamment publicitaires, ont été affectés par la crise sanitaire.

Les demandeurs ont jusqu'au 31 mai 2021 pour effectuer leur demande en ligne sur le site du ministère de la Culture ou par courrier.

Vous trouverez le communiqué de presse relatif à ce nouveau dispositif sur le lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Nouveau-dispositif-de-soutien-au-secteur-audiovisuel>

5. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7] - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.